

MESURES SANITAIRES CONGRES PETIT1 2020

Dernière mise à jour : le 25 aout 2020

Ce protocole est établi sur la base des dernières recommandations des autorités de santé, aussi il est évolutif et restera conforme aux exigences formulées.

Informations générales :

- Les visiteurs disposeront exclusivement de badges dématérialisés.
- Les exposants récupéreront leurs badges au bureau d'organisation dans des enveloppes personnalisées et mises sous plus 72 heures avant la distribution.
- Une signalétique de rappel des gestes barrières sera mise en place aux entrées et aux points stratégiques du congrès
- du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'accueil du salon et sur l'ensemble des zones d'animations.
- Le port du masque sera obligatoire pour tous, sur le congrès
- La distanciation sociale de 1 m devra être respectée
- Fréquences de désinfection soutenue des toilettes, espaces communs, poignées de portes
- Mise à disposition de poubelles spécifiques aux déchets sanitaires
- Les pauses déjeuners se feront dans le respect des conditions sanitaires exigées par les autorités sanitaires

Quelles mesures de sécurité sont recommandées sur les stands ?

Obligations de l'exposant sur son stand :

Pour vos salariés, prestataires et sous-traitants, il est nécessaire de :

- . Faire respecter les mesures de distanciation
- . Rappeler l'obligation du port du masque
- . Prévoir la désinfection des surfaces de contact entre utilisateurs et mise à disposition de lingettes et de solution hydroalcoolique
- Eviter la distribution de documents ou objets promotionnels
- Chaque visiteur devra se laver les mains avec du gel hydroalcoolique en entrant sur le stand (gel mis à disposition par l'exposant)